Affaire Luc Fournié vs affaire Jacqueline Sauvage : Un même problème, deux compassions différentes ?

28/12/2016 à 23h47

Deux affaires mettant en cause la notion d'autodéfense : Luc Fournié et Jacqueline Sauvage en figurent les protagonistes. Luc Fournié vient d'être condamné à 10 ans de prison ferme pour avoir tué un cambrioleur, sans aucune compassion publique, quand, par contraste, Jacqueline Sauvage ne lasse pas d'être l'objet de toute l'attention compréhensive des médias et vient d'être graciée par François Hollande. L'analyse de ce paradoxe apporte un éclairage révélateur sur les incohérences d'une société, la nôtre, qui n'aborde la question de l'autodéfense que par la voie des fantasmes.

Personne ne le niera : l'autodéfense est le premier des droits naturels. Elle est tellement adhérente à l'idée de vie qu'aucun système juridique ne la remet formellement en cause. Ce droit ne peut jamais être entièrement délégué à la société, du fait de l'urgence qui s'impose dans les agressions. Définissons-là ainsi: l'autodéfense est une situation de violence qui fabrique deux victimes, la personne qui se défend, d'abord, qui à juste titre protège ses biens et sa vie, et l'agresseur ensuite, qui en réponse à son méfait subit des dommages pouvant aller jusqu'à la mort. En un clin d'œil, l'agresseur devient victime de sa victime. En fait, l'autodéfense inverse les rôles: la victime se change en agresseur, victime-agresseur, quand l'agresseur est changé en victime, agresseur-victime. A cause de ces paradoxes, aux yeux des juges et d'une opinion publique influencée par les médias,

toute affaire d'auto-défense mute séance tenante en un conflit de légitimités. Quelle est la victime légitime, celle dont le dol doit être réparé, et, parallèlement, quel est l'agresseur attitré, celui qui doit être puni? Toute l'occupation de l'opinion publique est de choisir cette victime et de choisir cet agresseur. Elle le fait rarement dans la clarté, la passion l'emportant généralement sur la raison. Devenue victime, l'agresseur peut gagner l'oubli de son statut de coupable ; c'est ainsi que le cambrioleur de Lavaur n'est plus un coupable, mais, en dépit de toute réalité et de tout bon sens, une sorte de victime absolue, de victime exemplaire, sur laquelle les belles âmes larmoient.

> *Une grande partie de ceux et celles qui se dressent pour soutenir Madame Sauvage, meurtrière de son mari, condamnent en se pinçant le nez Monsieur Fournié, meurtrier de son cambrioleur.*

Les affaires Fournié et Sauvage s'offrent à l'observateur en tête-bêche, l'une se reflétant dans l'autre comme en des miroirs inversés : dans la première affaire, l'idéologie dominante semble prendre parti pour la meurtrière par auto-défense, insistant sur sa qualité de victime, alors que dans la seconde, elle prend clairement parti pour le cambrioleur, renvoyant le buraliste qui s'est défendu au statut de criminel sans excuses. Suivant leur distance par rapport aux discours en vogue concernant les problèmes sociétaux, il existerait de bons crimes par autodéfense, celui de Madame Sauvage par exemple, et de mauvais, dont celui de Monsieur Fournié fournit un échantillon. En matière d'autodéfense les indignations s'avèrent à géométrie variable.

(…) Le Figaro